

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 18 juin 2020 à 19h00

Le 18 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire provisoire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Dorothée Bertrand, M. Michel Dehaene, Mme Catherine Baudry, M. François-Xavier Hennéon, Mme Marie Houssin, M. Mickaël Parent, M. Aimé Delabre, Mme Stéphanie Théron-Marescaux, M. Joseph Catteau, Mme Jocelyne Durut, M. Philippe Blervaque, M. Philippe Mahieu, Mme Monique Evrard, M. Michel Bodart, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Philippe Broutele, Mme Véronique Deronne, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Jean-Marc Faidutti, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Pruvost, Mme Bénédicte Brouard, M. Jean Delvallé, M. Joël Duyck, Mme Marie-France Carrez, M. Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jacques Parent, Mme Anna Di Penta, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Andrée Herdin.

Absente : Mme Sophie Caron

Membres du Bureau non comptabilisés dans le quorum, ne prenant pas part au vote :

Présents : Mme Pascale Algoët, M. Dupas

Absents excusés : M. Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye

Secrétaire de séance : M. Michel Dehaene

Finances : Sollicitation du fonds de concours par la commune d'HAVERSKERQUE alloué par délibération du 20 juin 2018 dans le cadre de travaux de voirie, rue du Moulin.

En date du 20 juin 2018, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours à chaque commune membre à la date de cette délibération d'un montant de 50 euros par habitant (sur la base des derniers chiffres connus de population DGF) sur la durée du mandat.

Ce fonds de concours pourra être versé à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, plafonné à 50 euros par habitant.

Dans ce cadre, la commune d'Haverskerque souhaiterait recevoir cette aide dans le cadre de travaux de réparation de voirie, rue du Moulin, pour un montant maximal de 22 850 euros.

- Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Haverskerque par délibération du 16 décembre 2014 ayant été sollicité en totalité, comme suit :
 - des travaux de rénovation de l'église. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 17 octobre 2016 octroyant à la commune une subvention d'un montant de 181 827 euros.
 - des travaux de rénovation de l'école Saint-Exupéry. Cette demande a fait l'objet d'une délibération en date du 12 décembre 2019 octroyant à la commune une subvention d'un montant de 74 889 euros.
- Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Haverskerque par délibération du 28 mars 2019 ayant été en totalité, comme suit :
 - des travaux VRD pour réfection des trottoirs de la rue du 11 novembre et de la rue du 8 mai 1945. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 12 décembre 2019 octroyant à la commune une subvention d'un montant maximal de 112 200 euros.

- Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Haverskerque par délibération du 20 juin 2018 ayant été sollicité partiellement, comme suit :
 - *des travaux VRD pour réfection du cheminement et de la cour de l'école. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 12 décembre 2019 octroyant à la commune une subvention d'un montant maximal de 51 950 euros.*

C'est donc le solde du Fonds de concours ayant fait l'objet de la délibération du 20 juin 2018 qui est activé.

Cette délibération vient en complément de celle du 20 juin 2018 qui devra être scrupuleusement respectée par les deux collectivités territoriales concernées.

Par ailleurs, la commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les commissions communautaires n'ont pas été réunies,

Après avis favorable du Bureau réuni le 6 juin 2020, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement à la commune d'HAVERSKERQUE de la somme maximale de 22 850 €, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX



(Handwritten signature in blue ink)